Rapport sur le Conseil de paix et de sécurité

NUMÉRO 35
juin 2012

Les membres actuels du CPS sont : l'Angola, le Cameroun, le Congo, la Côte d'Ivoire, Djibouti, l'Égypte, la Guinée équatoriale, la Gambie, la Guinée, le Kenya, le Lesotho, la Libye, le Nigeria, la Tanzanie et le Zimbabwe.

Le Protocole du Conseil de paix et de sécurité

«Le CPS encourage les organisations non gouvernementales, les organisations communautaires et les autres organisations de la société civile, notamment les organisations de femmes, à participer activement aux efforts visant à promouvoir la paix, la sécurité et la stabilité en Afrique. À chaque fois que nécessaire, ces organisations seront invitées à s'adresser au Conseil de paix et de sécurité.» (Article 20, Protocole relatif à la création du CPS de l'Union africaine)

Questions d'alerte précoce pour le mois de juin 2012

Au cours du mois de juin, les développements qui ont mené à la détérioration des relations entre le Soudan et le Soudan du Sud, les événements au Mali suite à l'attaque contre le président intérimaire, la situation en Libye, en Guinée-Bissau et en RDC ainsi que les élections égyptiennes et leurs conséquences figurent parmi les questions d'alerte précoce qui méritent une attention particulière.

Président actuel du CPS

Données biographiques: S.E.M. Pierre Juste Mounzika Ntsika
Postes actuels: Ambassadeur de la République du Congo en Éthiopie, Représentant permanent auprès de l'UA et Président du CPS

Égypte

Il s'est écoulé plus d'un an depuis que la révolution en Égypte a commencé. Bien qu'elle ait provoqué la chute du président Hosni Moubarak, la révolte est restée inachevée et les turbulences ont subsisté pendant la majeure partie de l'année écoulée. Elle a ouvert une nouvelle ère d'activisme politique et de prise de conscience, mais elle a aussi créé de profondes divisions et des rivalités féroces au sein des forces politiques nouvellement formées. Au milieu de cette compétition acharnée entre les différentes forces, les manifestations violentes ont continué à éclater à travers le pays.

Si les élections devraient permettre de répondre à la pression croissante pour que les militaires remettent le pouvoir à un gouvernement civil, il est difficile de savoir si elles pourront mettre fin à l'instabilité politique. Sur le plan interne, le scrutin permettra de mettre en lumière d'importantes questions politiques et socio-économiques jusque-là négligées, notamment l'économie, le rôle de l'Islam, les libertés politiques, les droits des minorités et le rôle de l'armée.

La Formule de Livingstone

«Les organisations de la société civile (OSC) peuvent apporter un appui technique à l'Union africaine en élaborant des rapports d'alerte précoce et des analyses de situations afin de contribuer à alimenter le processus décisionnel du CPS.» (PSC/PR/(CLX), 5 Décembre 2008, Conclusions de la retraite du CPS sur le mécanisme d'interaction entre le Conseil et les OSC)

DANS CE NUMÉRO

Questions d'alerte précoce pour juin 2012	1
Analyse pays: Égypte	2
Analyse pays: Guinée-Bissau	7
Rétrospective du CPS : Réunion consultative du CPS de l'UA et du Comité politique et de sécurité (COPS) de l'Union européenne	11
Analyse sécuritaire régionale: La menace croissante du terrorisme en Afrique	13
Rétrospective du CPS: Conférence constitutionnelle en Somalie	18
Dates importantes	20

Guinée-Bissau

La Guinée-Bissau est dans un état perpétuel de transition, fréquemment interrompue par des évènements tragiques qui freinent le projet de construction nationale, un objectif majeur depuis l'indépendance du pays en 1974. Ces dernières années, les interventions militaires dans le processus politique national ont été particulièrement violentes et préjudiciables à la reconstruction post-conflit. De même, les élections organisées après les putschs ont révélé de graves lacunes dans le rétablissement de l'ordre démocratique et constitutionnel en Guinée-Bissau.

En réalité, les forces militaires et politiques du pays sont bien plus préoccupées par l'accaparement des ressources du pouvoir à des fins personnelles qu'autre chose. Les derniers développements en Guinée-Bissau nous rappellent que dans les sociétés en transition ou émergeant d'un conflit, la tenue d'élection est, à elle seule, insuffisante pour garantir le fonctionnement d'une démocratie. Dans le cas de la Guinée-Bissau les élections sont, au mieux, organisées pour recycler l'élite politique ou militaire, sans nécessairement créer les conditions qui permettront l'émergence d'institutions étatiques indépendantes, crédibles et efficaces.

» 2

Terrorisme en Afrique

La mise en place d'un réseau de collaboration entre Al-Qaïda au Maghreb Islamique, Boko Haram et Al Shebab créerait une alliance dangereuse de mouvements terroristes qui s'étendrait de l'est à l'ouest du continent africain. Cette extension de la «franchise» Al-Qaïda en Afrique pourrait constituer une grave menace sécuritaire pour les pays de la région ainsi que pour l'ensemble du continent africain. En l'absence d'une coordination des initiatives régionales et continentales pour lutter efficacement contre le terrorisme, le réseau pourrait se développer et devenir, dans un avenir proche, une menace sécuritaire majeure pour le continent.

Les pays de la région du Sahel, qui couvre huit millions de kilomètres carrés aux abords du désert du Sahara, ont fait état de leurs préoccupations concernant le contrôle de leurs frontières alors qu'ils tentent de lutter contre AQMI. À cet égard, il est important que les pays touchés par AQMI coopèrent de manière efficace en développant une coopération politique effective, en mettant en place un partage de l'information en temps opportun et en coordonnant leurs opérations.

Analyse pays

ÉGYPTE

Précédents communiqués et recommandations de l'UA et du CPS

Le 22 novembre 2011, le Conseil de paix et sécurité de l'Union africaine a entendu une communication du Commissaire à la paix et à la sécurité, l'Ambassadeur Ramatne Lamamra, et du Représentant permanent de l'Égypte sur la situation dans ce pays. Dans un communiqué de presse PSC/PR/BR.(CCXCIX) publié à la suite de la réunion, le Conseil a exprimé sa profonde préoccupation quant aux incidents violents et aux pertes en vies humaines, et a demandé un maximum de retenue de la part des différentes parties concernées, en particulier des autorités de transition et des forces de sécurité.

Le Conseil a également demandé aux présidents de la Commission de l'UA et du Groupe des Sages de suivre en permanence les développements en Égypte et de fournir tout leur soutien pour faciliter la transition vers la démocratie.

Potentiel d'escalade de la crise

Il s'est écoulé plus d'un an depuis que la révolution en Égypte a commencé. Bien qu'elle ait provoqué la chute du président Hosni Moubarak, la révolte est restée inachevée et les turbulences ont subsisté pendant la majeure partie de l'année écoulée. Elle a ouvert une nouvelle ère d'activisme politique et de prise de conscience, mais elle a aussi créé de profondes divisions et des rivalités féroces au sein des forces politiques nouvellement formées. Au milieu de cette compétition acharnée entre les différentes forces, les manifestations violentes ont continué à éclater à travers le pays.

Le premier tour de l'élection présidentielle du 23 et 24 mai 2012 s'est déroulé dans un climat d'instabilité politique et de déclin économique. Compte tenu des intérêts en jeu et de la lutte acharnée entre les différentes forces politiques, la principale préoccupation concerne le déroulement libre et pacifique des élections. Si elles devraient permettre de répondre à la pression croissante pour que les militaires remettent le pouvoir à un gouvernement civil, il est difficile de savoir si elles pourront mettre fin à l'instabilité politique. Sur le plan interne, le scrutin permettra de mettre en lumière d'importantes questions politiques et socio-économiques jusque-là négligées, notamment l'économie, le rôle de l'Islam, les libertés politiques, les droits des minorités et le rôle de l'armée. En matière de politique étrangère, le nouveau président devra notamment composer avec la détérioration des relations avec le principal allié de l'Égypte, les États-Unis, et déterminer du sort du Traité de paix avec Israël de 1979.

De toute évidence, les incertitudes qui entourent ce scrutin sont multiples. Il s'agit de savoir si les élections se dérouleront de manière pacifique et libre et si les nouvelles institutions démocratiques du pays, au premier rang desquelles le gouvernement, seront en mesure d'aborder les problèmes nationaux d'une manière qui facilite le consensus national et la stabilité. En particulier à court terme, les risques d'instabilité en raison de protestations de la jeunesse urbaine, de forces libérales ou de groupes islamistes restent très élevés. Si l'instabilité persiste et l'armée se sent menacée par le président, le risque d'un coup d'État militaire ne peut être écarté.

Problèmes clés et dynamiques internes

Suite à la chute de Hosni Moubarak en février 2011, l'Égypte a connu un réveil politique très prometteur. Cette période a été marquée par l'apparition d'une certaine liberté d'expression et par l'émergence d'un activisme civique et politique diversifié et dynamique qui s'est traduit par la prolifération de partis politiques, de mouvements et d'acteurs de la société civile.

La tension s'est accentuée mi-2011, après l'approfondissement des désaccords sur la durée de la transition et sur le rôle du Conseil militaire. En l'absence de consensus sur le processus de transition, de féroces rivalités sont nées entre les anciennes forces politiques et les nouvelles qui ont émergé suite à la révolution, ainsi qu'au sein de ces formations politiques. Ceci est dû à deux principaux facteurs.

Tout d'abord, la montée en puissance des groupes islamiques sur la scène politique a fait craindre une éventuelle régression démocratique, notamment à l'égard des droits des femmes et des minorités. Abstraction faite des Frères musulmans, des

» 3

groupes salafistes ultraconservateurs ont profité de la nouvelle configuration politique pour émerger en tant que nouveaux acteurs politiques.

Ensuite, le fait que le Conseil Suprême des Forces Armées (CSFA, qui est l'autorité de transition depuis la chute de Moubarak) ait été réticent à engager une transformation rapide et véritablement démocratique a alimenté la lutte entre les différentes forces politiques.

Beaucoup d'Égyptiens se méfiaient de l'engagement du CSFA envers une réelle démocratisation. Cela est dû en partie au fait que l'armée égyptienne était la composante la plus importante du régime de Moubarak. Plus important encore, une telle démocratisation menacerait l'influence politique historique de l'armée ainsi que ses privilèges sociaux et économiques. Il est estimé que l'armée égyptienne contrôle de 5 à 15% de l'économie nationale. Elle entretient de larges réseaux commerciaux et possède des sociétés actives dans les domaines de l'eau, de l'huile d'olive, du ciment, de la construction, de l'hôtellerie et des industries pétrolières. Ses différentes filiales commerciales et industrielles produisent des téléviseurs, des jeeps, des machines à laver, du mobilier en bois, de l'eau embouteillée et même du lait et du pain. Aucune des entreprises qui participent à ce vaste réseau n'est assujettie à l'impôt. Le budget de l'armée n'a jamais été soumis à aucune surveillance civile ou démocratique.

En tant qu'autorité intérimaire, le CSFA a utilisé sa position pour manipuler le processus de transition. Après un référendum constitutionnel lors duquel huit amendements ont été approuvés, le CSFA a publié une déclaration constitutionnelle composée de 63 articles. Si certains éléments de l'ancienne constitution ont été préservés, y compris les huit amendements approuvés par des électeurs, d'autres ont été supprimés. En vertu de cette déclaration, la répartition des pouvoirs entre les organes élus et le SCFA est pour le moins ambiguë. Par exemple, l'article 33 déclare que le parlement a le pouvoir de «légiférer et de déterminer la politique publique de l'État», tandis que l'article 56 donne d'importants pouvoirs au CSFA, y compris celui de «légiférer» et de «décider de la politique publique».

Initialement, le CSFA s'est engagé à transmettre le pouvoir à un gouvernement civil démocratiquement élu d'ici la fin de l'année 2011. C'est seulement après la résurgence des manifestations populaires, en novembre 2011, que le Conseil a été contraint d'accélérer la mise en place des institutions civiles démocratiquement élues en abandonnant son calendrier selon lequel un parlement et un président élus devaient entrer en fonction à la mi-2013.

Les élections législatives se sont finalement déroulées en trois étapes, à partir de la fin novembre 2011 jusqu'à la mi-janvier 2012. Malgré les inquiétudes des partis libéraux et gauchistes concernant l'absence des fondements nécessaires à la tenue d'élections compétitives, les électeurs ont été en mesure d'exprimer leurs choix librement et il n'y a pas eu de manipulation ou trucage systématique du scrutin. Le Parti de la Liberté et de la Justice (PLJ) des Frères musulmans, qui a obtenu 47% des sièges, en est ressorti comme étant le parti dominant. Plus surprenant encore, le parti salafiste El Nour a remporté 24% des sièges tandis que le nouveau parti laïc Wafd et le bloc égyptien ont réussi à obtenir environ 8% chacun.

Dans cette élection au fort taux de participation, la victoire écrasante des partis islamistes -y compris des salafistes ultraconservateurs- et les mauvaises performances des groupes libéraux et de gauche ont été analysées comme résultant du choix d'un électorat plutôt conservateur. Alors que les Frères musulmans étaient favorables au rôle du CSFA suite au départ de Moubarak, le parti a affiché un rejet de plus en plus net du pouvoir militaire suite à sa victoire électorale. En effet, même après les élections législatives et l'inauguration du nouveau parlement, le CSFA a continué d'être à la tête du gouvernement de transition malgré l'absence de toute légitimité populaire. Il a ignoré la demande des groupes islamistes de transférer le pouvoir à un gouvernement de transition civil qui reflète le rôle des partis majoritaires et, par conséquent, est resté en charge de former un gouvernement intérimaire.

Ce creusement du fossé entre les islamistes et le CSFA est une des conséquences de la déclaration constitutionnelle publiée par l'armée, qui avait pour but d'éviter que les islamistes ne jouent un rôle dans l'élaboration de la constitution définitive. Bien que ces principes aient été présentés comme un moyen de protéger les droits des minorités et de maintenir le caractère «civil» de l'État, ils ont également été utilisés pour consolider les privilèges de l'armée. Ils ne font par exemple mention d'aucun contrôle civil et démocratique sur le budget militaire. Bien que cette question soit toujours ouverte, elle n'est pas susceptible d'être résolue avant la rédaction de la constitution définitive.

En plus de sa domination sur le processus de transition, le CSFA a eu recours aux anciennes pratiques qui limitaient les libertés politiques sous le régime de Moubarak. Bien qu'il ait partiellement levé l'état d'urgence qui était en place depuis près de quatre décennies, le Conseil a pris des mesures contraires aux principes établis en matière de droits de l'homme et de démocratie. Des militants et blogueurs ont été arrêtés pour avoir critiqué l'armée, et les civils ont continué à être jugés par des tribunaux militaires, ce qui constitue une violation de leur droit à une procédure régulière. Il y a eu plusieurs incidents choquants impliquant la brutalité policière contre des manifestants, y compris les femmes. L'utilisation excessive de la force contre les manifestants ainsi que les restrictions sur les libertés de réunion, d'association et d'expression, y compris la liberté de la presse, ont perduré.

Dans le domaine de la réforme du secteur de la sécurité, le ministère de l'Intérieur a dissous le Service de la Sécurité de l'État (State Security

» 4

Investigation Service, SSIS) suite à un raid mené le 15 mars 2011 par des manifestants en colère. Le Service de la Sécurité Nationale (National Security Service, NSS) a été créé en lieu et place. Si le gouvernement a affirmé que le NSS serait soumis à la surveillance judiciaire et ne fonctionnerait qu'en tant qu'agence de collecte de renseignements civils, des rapports indiquent que des membres du SSIS impliqués dans des actes de torture ont été réengagés au sein du NSS.

De ces développements découlent deux questions importantes qui détermineront le sort de la transformation démocratique égyptienne. La première concerne la domination des groupes islamistes dans le cadre du processus parlementaire, qui leur donne le pouvoir de façonner le processus de création de la constitution. L'autre est la position du CSFA qui lui permet de manipuler le processus politique et de protéger ses propres privilèges, des pratiques qui rappellent l'ère Moubarak.

Le CSFA a annoncé qu'il allait remettre le pouvoir le 1er juillet 2012, après les élections présidentielles de mai et juin. Aucun candidat n'ayant obtenu 50% des voix lors du scrutin du 23 et 24 mai, le candidat des Frères musulmans, Mohamed Morsi, affrontera lors du deuxième tour l'ancien Premier ministre de Hosni Moubarak, Ahmed Chafik, les 16 et 17 juin prochains.

Un autre point important pour ces élections a trait à la rédaction de la constitution. À cet égard, les déclarations constitutionnelles émises par le CSFA ont manqué de clarté quant à l'échéancier prévu et au processus de rédaction de la constitution. L'article 60 de la déclaration indique simplement que sur invitation du CSFA, le parlement élira une Assemblée constituante de 100 personnes chargée de rédiger la Constitution dans les six mois puis d'organiser un référendum populaire. Il n'apporte pas d'éclairage sur la composition de cette assemblée.

Ce n'est qu'à la fin du mois de mars que le Parlement a nommé les 100 membres de cette Assemblée constituante chargée de rédiger la constitution. Même si elle avait immédiatement commencé ses travaux, le temps aurait manqué pour que le texte soit prêt pour les élections présidentielles; elle n'a, de toute façon, pas encore commencé ce processus. La plupart des 50 membres du Parlement élus à l'Assemblée venaient du Parti de la Liberté et de la Justice, du Parti salafiste El Nour ou de partis affiliés ou sympathiques à la cause islamiste. Beaucoup d'Égyptiens ont alors commencé à contester la représentativité de l'Assemblée. En signe de protestation, la plupart des membres non-islamistes ont démissionné quelques jours plus tard. Suite à des recours contestant la constitutionnalité de la composition de l'Assemblée, celle-ci a été suspendue par un tribunal le 10 avril 2012.

Au vu de ces développements, les Égyptiens ont dû aller aux urnes pour élire un président dont les pouvoirs constitutionnels restaient encore à déterminer.

Bien que l'article 60, qui ne précise pas les détails sur la composition de l'Assemblée, ait été invoqué pour contester la représentativité de l'Assemblée, le conseil consultatif de la Cour suprême des Forces armées a reconnu l'imprécision de l'article 60. Il a proposé qu'une «nouvelle déclaration constitutionnelle précisant la façon dont l'Assemblée constituante est formée» soit publiée, soulignant que «l'article 60 de la déclaration actuelle est si vague qu'il laisse l'Assemblée entre les mains d'une seule force».

Le 2 mai 2011, diverses forces politiques ont tenu une réunion avec le CSFA pour discuter du processus d'élaboration de la constitution et des futurs pouvoirs du président. Aucun consensus ne semble avoir été trouvé.

Selon les règles électorales publiées le 30 janvier 2012, les candidats à l'élection doivent être nés en Égypte de parents égyptiens, ne peuvent pas détenir la double nationalité et ne peuvent être mariés à un étranger. Ils doivent en outre bénéficier du soutien de 30 députés ou de 30 000 électeurs.

Après le début du processus d'enregistrement, 23 personnes ont été enregistrées comme candidates pour l'élection présidentielle. Khairat El-Shater, vice-chef suprême, principal bailleur de fonds et haut stratège des Frères musulmans, a notamment annoncé sa candidature. Les Frères musulmans ayant auparavant promis de ne pas briguer la présidence, cette annonce en a pris plus d'un par surprise. Le processus de validation des candidatures n'a pas non plus été exempt de rebondissements.

La Commission Suprême à l'Élection Présidentielle (Supreme Presidential Electoral Commission, SPEC), en charge de cette opération, a en effet rejeté la candidature de 10 des 23 candidats. Parmi eux figure le candidat des Frères musulmans, El-Shater, disqualifié en raison d'un casier judiciaire. Étant donné que les condamnations pénales prononcées sous l'ère Moubarak étaient perçues comme politiquement motivées, cette disqualification fut considérée comme une tentative de contrôler le choix des candidats à la présidentielle. L'influence potentielle des islamistes a été davantage réduite suite à la disqualification de l'ultra-conservateur salafiste Hazem Salah Abou Ismaïl, dont la mère possède la citoyenneté américaine.

Le 12 avril 2012, le parlement a adopté une loi interdisant aux candidats ayant occupé un poste à haute responsabilité lors de la dernière décennie (2001-2011) dans le gouvernement de Moubarak de se présenter aux élections. Omar Suleiman, l'ancien chef du renseignement de Moubarak, et Ahmed Shafiq, l'ancien Premier ministre, ont donc également été disqualifiés. Bien que de nombreux candidats aient interjeté appel contre leur exclusion, la plupart ont été déboutés. Le 25 avril, la SPEC a toutefois donné raison à Ahmed Shafiq, de nouveau autorisé à se présenter.

Il y avait donc au total 13 candidats à la présidence. Sept d'entre eux sont des représentants de partis, notamment Mohamed Morsi, le

» 5

président du Parti de la Liberté et de la Justice (PLJ). Il ne s'est enregistré pour la course à la présidentielle qu'à la dernière minute alors que Khairat al-Shater, le premier choix des Frères musulmans, semblait sur le point d'être disqualifié. Parmi les autres candidats figuraient Hamdeen Sabahi du Parti de la Dignité, Hossam Khairallah de la Paix Démocratique, Abul-Ezz Al-Hariri de l'Alliance Socialiste Populaire, Mohamed Fawzy de Génération Démocratique, Hisham al-Bastawisi de Tagammu et enfin Abdullah El-Ashaal du parti Authenticité.

Six des candidats (Amr Moussa, Abdel Moneim Aboul Fotouh, Ahmed Shafiq, Mohamed Selim Al-Awa, Khaled Ali et Mahmoud Hossam) ont fait campagne en tant que candidats indépendants. Abdel Moneim Aboul Fotouh et Amr Moussa, l'ancien Premier ministre égyptien et chef de la Ligue arabe, étaient les favoris au moment du premier tour. Ce dernier, qui se présentait comme le candidat de l'expérience et de la stabilité, était le candidat des Coptes et des Égyptiens qui voulaient mettre fin à l'instabilité et au chaos. Bien qu'il ait appuyé le soulèvement populaire qui a conduit à la chute de Moubarak, il a aussi critiqué les protestants. Le mois dernier, il a notamment accusé les membres du mouvement du 6 avril de chercher à «semer le chaos» en Égypte.

Jusqu'à quelques jours avant le vote, Aboul Fotouh semblait être le candidat de la rupture. Bien que la plupart des partisans des Frères musulmans aient voté pour le candidat du PLJ, Morsi, son expérience en tant qu'ancien membre des Frères musulmans lui a permis de bénéficier d'un certain nombre de votes de groupes islamistes. En outre, sa participation dès janvier 2011 au soulèvement et ses prises de position modérées lui ont attiré les sympathies des libéraux, de la jeunesse et des chrétiens coptes. Il a notamment rassemblé quelque 44 000 partisans lors de son rassemblement du 18 mai.

Alors que le président sortant était auparavant le seul candidat, ces deux favoris ont récemment participé au premier débat télévisé de l'histoire du monde arabe. Ce débat a confirmé que Moussa était le candidat de la continuité et que Aboul Fotouh représentait le changement et la promesse potentielle d'une transformation démocratique en Égypte.

Alors que ces deux candidats formaient le peloton de tête, le dernier Premier ministre de Hosni Moubarak, Ahmed Shafiq, a connu un regain soudain de popularité à quelques jours des élections. Selon les résultats officiels, il a obtenu un score surprenant de 23,3%, ce qui lui permet d'affronter au second tour le chef du PLJ, Mohamed Morsi, qui obtenu 24,3% des voix.

Bien qu'il s'agisse de la première élection libre et démocratique pour la présidence dans ce pays, la participation électorale a été beaucoup plus faible que prévue. Seulement 23 millions d'électeurs ont voté parmi les plus de 50 millions inscrits, ce qui représente 46% de l'électorat. Il est intéressant de noter que ce chiffre est également inférieur au taux de participation électorale pour les élections parlementaires.

Beaucoup de libéraux et de forces révolutionnaires sont déçus par le résultat de cette élection; la perspective de voir Shafiq occuper le poste de président risque d'attiser la fureur et la frustration de certains, comme l'on a déjà pu le constater quelques heures après l'annonce officielle des résultats, quand des assaillants non identifiés ont mis le feu au quartier général de Shafiq au Caire. Le fait que Morsi prévoie de mettre en place un gouvernement d'unité nationale pourrait apaiser les craintes de beaucoup de monde; à défaut, il est certain que de nouvelles protestations et instabilités secoueront l'Égypte.

Après plus d'un an de turbulences, de protestations sanglantes, de déclin économique et de hausse de la criminalité, il existe en Égypte un fort désir de retour au calme et à la stabilité; cela explique en partie l'étonnante performance de Shafiq lors du premier tour. Bien que ce désir de stabilité ait été exprimé lors du scrutin, ceci ne créera pas nécessairement de consensus national. Les Égyptiens se trouvent donc désormais dans une position très polarisée : ils doivent choisir entre la continuité, représentée par Shafiq, ou la rupture et le tournant islamiste, représentée par Morsi. Si ce dernier l'emporte lors du second tour, ce qui est le plus probable, les Frères musulmans, qui contrôlent la pluralité des voix au Parlement, seront en mesure de contrôler les deux plus importantes institutions élues du gouvernement. Si tel est le cas, la réalisation des engagements de la révolution dépendra de la volonté du PLJ à répondre aux demandes des forces révolutionnaires, dont le nombre total dépasse potentiellement le nombre de votes recueillis par Morsi et Shafiq.

Dynamiques géopolitiques

Afrique et communautés régionales

Lors de la 17ème Assemblée des chefs d'État et de gouvernement tenue à Malabo, en Guinée équatoriale, l'Assemblée de l'UA a adopté la décision Assembly/AU/Dec.369(XVII) dans laquelle elle a pris note de «l'évolution positive de la situation en Égypte après le soulèvement populaire de janvier/février 2011». Elle a souligné l'importance des mesures prises pour permettre au peuple égyptien de «choisir démocratiquement ses dirigeants et de mettre en place des institutions véritablement représentatives et respectueuses des libertés fondamentales et des droits de l'homme», et a encouragé «les autorités et les parties égyptiennes à persévérer dans leurs efforts pour achever la transition et s'assurer que les aspirations et attentes du peuple égyptien sont satisfaites». Enfin, les chefs d'État et de gouvernement africains ont prié la Commission de l'UA «de ne ménager aucun effort pour soutenir et accompagner la transition, en se basant notamment sur les conclusions de la visite du Président de la Commission et du Groupe des Sages en Égypte, respectivement les 26 et 27 mars 2011 et du 4 au 6 juin 2011».

» 6

Bien que cela n'ait pas été officiellement annoncé, l'UA devrait, au vu des expériences passées, déployer des observateurs électoraux pour les élections. Afin de se conformer aux décisions de l'Assemblée de l'UA et du CPS, elle pourrait aussi envoyer une délégation en Égypte.

Nations Unies

Même si l'élection présidentielle en Égypte s'inscrit dans le cadre du processus de réforme déclenché par l'insurrection populaire contre le régime de Hosni Moubarak, le Conseil de sécurité estime qu'il s'agit d'une question domestique qui n'a pas d'implication sur la paix et la sécurité internationale. Il ne fait toutefois aucun doute que le Secrétaire général Ban Ki-moon va continuer à surveiller la situation et réagira si nécessaire.

Communauté internationale

Lorsque le mouvement populaire égyptien a pris de l'importance, les États-Unis, alliés de longue date de l'Égypte, ont tout d'abord adopté une attitude plutôt mitigée. Ce n'est qu'après avoir constaté l'amplitude et la persistance de cette révolte populaire que l'administration Obama a exprimé son appui en faveur de la transformation démocratique en Égypte. Mais depuis le départ de Moubarak, plusieurs évènements politiques internes ont fragilisé les relations entre les deux pays. Le nouvel ordre politique égyptien et la montée en puissance des islamistes sur la scène politique ont suscité une certaine inquiétude de la part de Washington.

Les relations entre Le Caire et Washington ont été davantage mises à l'épreuve lorsque 17 organismes basés aux États-Unis ou obtenant du financement de l'étranger, dont l'International Republican Institute (IRI) et le National Democratic Institute (NDI), ont fait l'objet de mesures de répression en décembre 2011 de la part des procureurs égyptiens suite à une décision du CSFA qui visait les organisations de société civile présentes en Égypte et recevant un appui de l'extérieur du pays.

Les autorités égyptiennes ont annoncé le 5 février 2012 que 43 personnes incluant des Américains, dont le fils du Secrétaire des Transports, Ray LaHood, avaient été placées en détention, soupçonnées d'avoir «établi des branches non accréditées d'organisations internationales» et d'avoir «accepté des fonds étrangers pour financer ces organisations en violation de la souveraineté de l'État égyptien». La nouvelle a provoqué un regain de tensions avec les États-Unis dont la Secrétaire d'État, Hillary Clinton, a averti que l'aide américaine à l'Égypte (y compris 1,3 milliards de dollars accordés pour l'assistance militaire chaque année) serait réexaminée.

L'Occident et Israël ont suivi de près le déroulement de l'élection présidentielle égyptienne, dont le déroulement et l'issue auront d'importantes répercussions autant pour l'Égypte que pour la politique du Moyen-Orient.

Les évènements en Égypte ayant tendance à influer sur les politiques du Moyen-Orient, cette élection attire également l'intérêt des autres pays de la région, notamment l'Arabie Saoudite et le Qatar. Bien que l'Arabie Saoudite ait promis 4 milliards de dollars d'aide à l'Égypte en 2011, le gouvernement saoudien n'a déposé en mai 2012 qu'un milliard de dollars américains à la banque centrale d'Égypte, afin de renforcer les réserves de devises étrangères du pays. Cette somme n'a été débloquée qu'après qu'une délégation de politiciens islamistes ait visité Riyad. Étant donné l'importance de ses liens avec le régime de Moubarak et sa préoccupation face aux conséquences de la révolution ainsi qu'à l'influence des Frères musulmans, le déblocage de davantage de fonds saoudiens risque de dépendre de l'issue des élections en Égypte.

Le Qatar, lui, a été réceptif et même favorable aux changements politiques en Égypte ainsi qu'aux succès électoraux des Frères musulmans. Son aide financière à l'Égypte se fait sous la forme d'investissements dans l'infrastructure au niveau du secteur privé. Parmi ces investissements figurent la construction de deux nouveaux ports ainsi que la mise en place d'une nouvelle banque d'investissement régionale et d'une raffinerie de pétrole.

Scénarios

Compte tenu de l'analyse ci-dessus, l'un ou plusieurs des scénarios suivants pourraient se dérouler :

Scénario 1

Si le résultat de l'élection est contesté ou si le scrutin n'aboutit pas à l'élection d'un président qui facilitera un processus politique inclusif et consensuel en Égypte, il existe un risque élevé de persistance de l'instabilité en raison de protestations de la part des libéraux, des islamistes et de la jeunesse urbaine. Si Shafiq venait à être élu, il est certain que ce gouvernement sera confronté à une opposition féroce; il serait en revanche appuyé par l'armée, les partisans et les bénéficiaires de l'ancien régime.

Scénario 2

En fonction de la menace que les nouveaux développements politiques feront peser sur les intérêts de l'armée, le risque d'un coup d'État militaire ne peut être écarté. Ce risque pourrait être particulièrement élevé si Morsi était élu.

Scénario 3

Si le nouveau président parvient à tendre la main à toutes les forces politiques, à faire élaborer une constitution qui prend en compte leurs revendications et à créer un consensus autour des diverses questions qui se posent à la nation, le résultat des élections ne devrait pas rencontrer d'opposition et le chef de l'État devrait être en mesure de mener le pays vers la stabilité.

Options

Ci-après figurent les options de réaction rapide que le CPS pourrait envisager :

Option 1

Le CPS pourrait émettre un communiqué de presse reconnaissant l'importance de

» 7

l'élection présidentielle et la nécessité d'utiliser cette occasion pour parvenir à un consensus et faire avancer la transformation démocratique de l'Égypte.

Option 2

Le CPS pourrait demander aux différentes forces politiques égyptiennes, notamment à l'armée, de respecter la décision du peuple et de soutenir la mise en place d'un gouvernement démocratiquement élu.

Option 3

Le CPS pourrait demander à la Commission de l'UA de déployer des observateurs pour le second tour, prévu pour les 16 et 17 juin 2012, et envoyer une délégation de haut niveau en Égypte.

Documentation

PSC/PR/BR.3(CCLXVIII), (23 mars 2011) Conseil de paix et de sécurité, Communiqué de presse sur la situation en Égypte

Assembly/AU/Dec.369(XVII), (30 juin au 1 juillet 2011) Décision de la 17ème session ordinaire de l'Assemblée des Chefs d'État et de gouvernement sur l'état de la paix et de la sécurité en Afrique

PSC/PR/BR.(CCXCIX) (22 novembre 2012) Conseil de paix et de sécurité, Communiqué de presse sur la situation en Égypte

Analyse pays

GUINÉE-BISSAU

Communiqués précédents du CPS et de l'UA

Dans un communiqué de presse publié à la suite du coup d'État militaire, la Communauté Économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a exprimé sa préoccupation et sa déception, en particulier compte tenu du fait que ce putsch est intervenu quelques jours seulement après une réunion conjointe CEDEAO-UA-ONU à laquelle a participé la hiérarchie militaire, et lors de laquelle la communauté internationale a mis en garde contre toute tentation de perturber le processus électoral en cours.

Pour la CEDEAO, ce coup d'État est inacceptable car il a perturbé les efforts de l'organisation régionale visant à poursuivre les réformes d'envergure pour le développement économique et la reconstruction nationale. Elle a ainsi fermement dénoncé cette nouvelle incursion de l'armée dans la politique et condamné sans réserve cet acte irresponsable, qui a démontré, une fois de plus, que l'armée a tendance à maintenir la Guinée-Bissau au stade d'un État failli.

La CEDEAO a exigé le rétablissement immédiat de l'ordre constitutionnel afin de permettre l'achèvement du processus électoral en cours. Considérant ce putsch comme une violation flagrante du principe de «tolérance zéro» en matière de changement anticonstitutionnel du pouvoir, tels que consacré dans le Protocole additionnel sur la sur la démocratie et la bonne gouvernance additionnel au Protocole relatif au mécanisme de prévention, de gestion, de règlement des conflits, de maintien de la paix et de la sécurité, la CEDEAO a juré de punir les auteurs du putsch qui, de par leur action, ont volontairement et sciemment mis la Guinée-Bissau en position d'illégalité.

Potentiel d'escalade de la crise

Le 12 avril, la Guinée-Bissau s'est une fois de plus illustrée avec un nouveau coup d'État militaire, intervenu à un moment où le pays se préparait pour le second tour des élections organisées après la mort du Président, Malam Bacai Sanha, le 9 janvier 2012. Le chef du Parti africain pour l'indépendance de la Guinée-Bissau et du Cap Vert (Partido Africano da Independência de Guiné e Cabo Verde, PAIGC), Carlos Gomes Junior, est sorti en tête du premier tour du 18 mars avec 48,97% des voix, suivi par le chef du principal parti d'opposition, le Parti pour le Renouveau Social (*Partido Social para a Renovação,* PRS), Kumba Yala, qui a obtenu 23,36% des suffrages. Manuel Serifo Namhajo, un dissident du PAIGC, qui s'était représenté en tant que candidat indépendant, a recueilli 15,74% des suffrages.

Le PRS a toutefois rejeté les résultats dès qu'ils ont été annoncés par la commission électorale, au motif que les élections étaient truquées. Un ensemble de partis ont par la suite appelé au boycott du second tour, et le chef du PRS, Kumba Yala, a fait des mises en garde contre les risques de violence si la commission électorale devait aller de l'avant avec ces élections.

Le fait que les résultats aient été contestés et qu'il y ait eu des menaces de violence a créé un environnement très tendu et polarisé avant le second tour. Le coup d'État a fait dérailler le processus de transition, mettant ainsi en péril les efforts visant à sortir le pays du bourbier politique, militaire et socio-économique dans lequel il se trouve depuis des années. Non seulement il a renforcé l'hégémonie de l'armée sur la politique nationale, mais il a aussi mis fin à l'ascension du Premier ministre Gomes et à la domination du PAIGC depuis sa victoire aux élections législatives de 2008. Il a en outre porté un sérieux coup au processus de démocratisation en cours en entrainant la Guinée-Bissau dans un contexte d'incertitude politique. Dans ce contexte de consensus fragile, auquel s'ajoutent les menaces posées par le trafic de drogue et la prééminence de l'armée sur la scène politique nationale, la Guinée-Bissau demeure un cas complexe qui freine les efforts déployés par la communauté internationale et les acteurs nationaux pour rétablir la

» 8

paix et promouvoir le développement socio-économique du pays et de la région.

Problèmes clés et dynamiques internes

La Guinée-Bissau est dans un état perpétuel de transition, fréquemment interrompue par des évènements tragiques qui freinent le projet de construction nationale, un objectif majeur depuis l'indépendance du pays en 1974. Ces dernières années, les interventions militaires dans le processus politique national ont été particulièrement violentes et préjudiciables à la reconstruction post-conflit. De même, les élections organisées après les putschs ont révélé de graves lacunes dans le rétablissement de l'ordre démocratique et constitutionnel en Guinée-Bissau.

En réalité, les forces militaires et politiques du pays sont bien plus préoccupées par l'accaparement des ressources du pouvoir à des fins personnelles qu'autre chose. Les derniers développements en Guinée-Bissau nous rappellent que dans les sociétés en transition ou émergeant d'un conflit, la tenue d'élection est, à elle seule, insuffisante pour garantir le fonctionnement d'une démocratie. Dans le cas de la Guinée-Bissau les élections sont, au mieux, organisées pour recycler l'élite politique ou militaire, sans nécessairement créer les conditions qui permettront l'émergence d'institutions étatiques indépendantes, crédibles et efficaces.

Il est fortement possible que le coup d'État du 12 avril soit la deuxième manche de la tentative de putsch du 1er avril 2010, au cours de laquelle le chef adjoint de l'État major, Antonio Indjai, a arrêté le Premier ministre d'alors, Carlos Gomes Junior, dans le cadre d'une stratégie d'élimination des principaux acteurs politiques et militaires qui sapent l'autorité des forces armées. Le plan a fonctionné à la fois naturellement (à la suite de la mort du président Malam Bacai Sanha) et systémiquement (en tant que conséquence du récent coup d'État contre le gouvernement provisoire de Reimundo Pereira). Il a permis à Indjai de restaurer l'hégémonie de l'armée sur la politique nationale. Ces luttes de pouvoir sont une conséquence directe de la détérioration constante des relations entre l'exécutif et l'armée, d'une part, et les groupes ethniques du *Balante* («ceux qui résistent») et du *Papel* d'autre part.

Deux facteurs clés ont mené à la chute de Carlos Gomes Junior. Tout d'abord, l'ancien Premier ministre incarne la tendance réformiste au sein du PAIGC, qui est fortement combattue par certains conservateurs sur la base de leur rôle dans la guerre de libération contre le Portugal. Ces différences idéologiques expliquent en partie la fragmentation de l'ancien mouvement de libération juste avant le premier tour des élections post-Sanha. Deuxièmement, le programme de réforme de Carlos Gomes Junior préoccupe particulièrement l'armée, qui craint de perdre son emprise sur le pays. Ces préoccupations sont parmi les principales raisons avancées par les putschistes pour justifier leur action. Dans un communiqué publié après le putsch, les membres de la junte militaire ont en effet cité les plans de Gomes Junior en matière de réforme du secteur de la sécurité, indiquant que le coup visait à faire dérailler un pacte secret conclu entre Gomes Junior et l'Angola consistant à «anéantir» les forces armées de la Guinée-Bissau. De toute évidence, la question controversée de la présence militaire de l'Angola en Guinée-Bissau continue d'être perçue comme une menace directe aux forces armées du pays. Tout comme les arrangements antérieurs sur la question, la trêve fragile négociée par le défunt président Bacai Sanha, qui permettait la présence d'une équipe militaire angolaise dans le but de protéger les institutions étatiques et de contribuer à la réforme du secteur de sécurité (RSS), a pris fin avec sa mort le 9 janvier 2012.

Le paradoxe du récent coup d'État repose dans le fait que celui-ci n'a pas de leadership clair et que les putschistes préfèrent s'exprimer à travers un porte-parole. Le «commandement militaire», apparemment dépourvu de chef, qui a été mis en place pour dialoguer avec la CEDEAO, n'était rien d'autre qu'un instrument entre les mains de l'instigateur présumé du coup d'État, le général Antonio Indjai, qui voulait montrer que l'armée était opposée à la prise du pouvoir par Carlos Gomes Junior. Bien qu'il ait été arrêté avec le président par intérim et le Premier ministre, les rapports indiquent que le général Indjai a entretenu des contacts réguliers avec ce soi-disant «commandement militaire».

L'armée en Guinée-Bissau a longtemps estimé qu'elle n'avait pas vraiment besoin de détenir le pouvoir politique pour assurer son autorité et conserver son contrôle sur le réseau de trafic de drogue qui prospère en Guinée-Bissau depuis des décennies. Elle définit, gère et entretient sa sphère d'influence par sa capacité à travailler en étroite collaboration avec les politiciens et/ou les hauts responsables militaires. Cette influence du militaire est devenue l'un des principaux obstacles à la recherche d'une vie politique normale dans cet État, issu d'une lutte de libération nationale acharnée qui ne lui a pas encore permis de se doter d'un système de gouvernance démocratique durable.

La Guinée-Bissau est en effet toujours une victime de l'échec flagrant du processus de renforcement de l'État. Pendant près de trois décennies, une armée fragmentée a entravé le développement de l'État tandis qu'une élite politique désorganisé et égoïste a créé un réseau d'intérêts contradictoires et incompatibles avec la vision commune qui est nécessaire pour sortir la Guinée-Bissau des abîmes politiques. En jouant un rôle central dans le dernier coup d'État et en contrôlant des portefeuilles importants au sein du gouvernement intérimaire contesté, l'armée a affirmé qu'elle restait le pouvoir le plus important en Guinée-Bissau. Sans même parler de la question de la réforme du secteur de la sécurité, qui est d'une importance cruciale pour une paix durable en Guinée-Bissau, il s'agit là d'une évolution dangereuse pour le processus démocratique.

Derrière l'argument avancé contre l'ancien Premier ministre Carlos Gomes Junior et son programme de réforme soutenu par l'Angola se

» 9

cache en réalité une division ethnique plus profonde, qui se manifeste autant au sein des partis politiques que de l'armée. Tout d'abord, l'armée comprend principalement des membres de l'un des plus grands groupes ethniques de Guinée-Bissau, les Balantes, qui prétend avoir contribué de la façon la plus significative à la libération du pays. Les membres de la communauté Balante se plaignent souvent du fait qu'ils n'ont pas bénéficié des dividendes de la libération, en termes d'éducation et de statut socio-économique. En outre, les montées en puissance de Carlos Gomes Junior et de Reimundo Pereira sur la scène politique sont perçues comme une manifestation de la domination croissante des métis («*mulatos*») sur la politique nationale. La réforme du secteur de la sécurité, qui vise à accroitre le niveau d'éducation des officiers de l'armée et à réduire la taille du corps militaire, cristallise les rivalités ethniques et sociales, avec des conséquences qui se font déjà sentir et sont potentiellement désastreuses sur le projet de construction de la paix nationale.

Dynamiques géopolitiques

Afrique et communautés régionales

Le coup d'État en Guinée-Bissau est intervenu à un moment très difficile pour la CEDEAO et l'Union africaine (UA), qui luttent toutes les deux pour trouver une solution à la crise malienne, perçue comme un défi sécuritaire majeur pour l'organisme régional. L'UA, de son côté, est particulièrement affectée par la rivalité actuelle entre le Gabon et l'Afrique du Sud au sujet de la future présidence de la Commission de l'UA. Le coup d'État en Guinée-Bissau a eu lieu seulement six jours après que la CEDEAO a facilité la signature de l'accord-cadre de Bamako qui prévoyait la restauration de l'ordre constitutionnel au Mali. Cet accord avait, dans un premier temps, conduit à la passation du pouvoir par la junte militaire malienne à un gouvernement de transition dirigé par Dioncounda Traoré, auparavant Président de l'Assemblée nationale du Mali.

La réaction de la CEDEAO, intervenue presque immédiatement après le coup d'État en Guinée-Bissau, est en droite ligne avec les dispositions de son Protocole additionnel sur la sur la démocratie et la bonne gouvernance. La Guinée-Bissau a été suspendue et la CEDEAO a menacé d'imposer des sanctions à l'encontre des auteurs du coup d'État. La position normative de la CEDEAO a toutefois souffert d'un certain manque de cohérence.

Alors qu'elle a exigé le rétablissement de l'ordre constitutionnel en Guinée-Bissau, en d'autres termes la restauration du *statu quo ante*, la CEDEAO n'a pas appliqué sa politique de «tolérance zéro» avec autant de ferveur au Mali. Même si l'ancien président malien, Amadou Toumani Touré, vivait ses derniers jours en tant que chef de l'État malien, le fait que la CEDEAO ait accepté son départ prématuré a envoyé un mauvais signal aux autres putschistes potentiels. Les réalités internes et les impératifs ont probablement influé sur ce processus, mais l'approche de la CEDEAO au Mali a eu des implications directes sur la situation en Guinée-Bissau.

Le commandement militaire a proposé à l'organisation régionale un plan de transition qui excluait à la fois Carlos Gomes Junior et le PAIGC du processus et qui établissait un nouveau calendrier allant au-delà des dispositions constitutionnelles en vigueur. Il a nommé Manuel Serifo Namhajo, un dissident du PAIGC, président par intérim, tout en offrant le poste de Premier ministre à Rui Duarte de Barros, du Parti pour le Renouveau Social. Ces dispositions transitoires ont été contestées par le PAIGC, qui les estimait contraires à la constitution.

En outre, il est important de souligner que la CEDEAO a conclu cet accord pour une raison stratégique et pragmatique. L'organisme régional n'avait jamais approuvé la présence militaire de l'Angola en Guinée-Bissau, même si les deux pays faisaient partie de la Communauté des Pays de Langue Portugaise (CPLP). Par conséquent, les dispositions transitoires ont donné à la CEDEAO la possibilité d'envoyer ses propres troupes en Guinée-Bissau en lieu et place des troupes angolaises.

Quand les troupes de la CEDEAO ont commencé à arriver sur place, deux principales préoccupations ont été soulevées. La première concernait les relations entre les troupes de la CEDEAO et des forces armées de Guinée-Bissau, compte tenu de la réticence de certains de ses dirigeants à toute présence militaire étrangère. La seconde était de savoir si Antonio Indjai n'avait pas utilisé cette stratégie de négociation pour gagner du temps et s'assurer de l'exclusion de Carlos Gomes Junior, et de son programme de réforme du régime politique bissau-guinéen. Il était également essentiel d'attirer l'attention sur le fait que, une fois que les éléments criminels ont réussi à s'accaparer l'appareil étatique, il serait infiniment plus difficile pour les acteurs internes et externes de rétablir la légitimité de l'ordre politique en Guinée-Bissau. En outre, la paix et la sécurité resteront fragile en Afrique de l'Ouest aussi longtemps que la Guinée-Bissau restera en situation de crise. Le risque d'une conflagration politique deviendra, lui, plus probable.

Nations Unies

Même si l'Organisation des Nations Unies avait déjà fait sienne la décision de la CEDEAO concernant le coup d'État en Guinée-Bissau et appelé à un rétablissement immédiat de l'ordre constitutionnel -ou du moins à la finalisation du processus électoral, elle n'a pas avalisé les arrangements transitoires approuvés par la CEDEAO. Dans sa Résolution 2048 (2012), adoptée le 18 mai 2012 lors de sa 6774ème réunion, le Conseil de sécurité de l'ONU a demandé au Secrétaire général «de participer activement à ce processus, de manière à harmoniser les positions respectives des partenaires bilatéraux et multilatéraux internationaux, en particulier l'UA, la CEDEAO, la CPLP et l'UE». Il lui a également demandé de «garantir la coordination et la complémentarité maximales des initiatives internationales, aux fins de l'élaboration d'une stratégie globale

» 10

et intégrée assortie de mesures concrètes visant à mettre en œuvre la réforme du secteur de la sécurité et les réformes politiques et économiques, à réprimer le trafic de drogues et à lutter contre l'impunité».

Ce que l'ONU a cherché à souligner dans cette résolution était le manque de légitimité du processus de transition en Guinée-Bissau, qui excluait certains acteurs importants, notamment le PAIGC. Certains acteurs nationaux ont d'ailleurs rejeté l'accord de transition négocié par la CEDEAO, accusant cette dernière d'être de connivence avec les forces armées pour imposer un gouvernement illégitime aux citoyens de Guinée-Bissau.

Communauté internationale

L'absence d'une approche internationale unifiée pourrait être préjudiciable à cette crise régionale. Bien que les condamnations du coup d'État aient été quasiment unanimes, différentes approches ont été avancées pour résoudre la crise. Les principales lignes de fracture entre les acteurs nationaux d'une part et la CEDEAO, l'ONU, la CPLP et l'Union européenne, d'autre part concernent la période de transition, la nomination du président par intérim, la finalisation du processus électoral ainsi que la participation de certains anciens dirigeants du PAIGC, actuellement en exil au Portugal. En Angola, il existe une certaine suspicion vis-à-vis de la CEDEAO, dont on craint qu'elle cherche à saper les liens traditionnels de la CPLP avec la Guinée-Bissau en utilisant une intervention militaire pour installer au pouvoir et dans les services de sécurité des éléments favorables à la CEDEAO.

Dans son discours devant le Conseil de sécurité prononcé suite au coup d'État du 12 avril, le chef du Bureau Intégré des Nations Unies en Guinée-Bissau (BINUGBIS), Joseph Mutaboba, a souligné qu'il était essentiel pour tous les partenaires internationaux du pays de s'accorder sur une réponse internationale conjointe afin de faciliter le retour pacifique à l'ordre constitutionnel. Il a également souligné que le putsch était impopulaire à l'échelle nationale, où il existait une inquiétude croissante concernant les conséquences sociales et économiques de la crise, notamment des retards dans le paiement des salaires des fonctionnaires et des perturbations dans la période du commerce de l'anacarde.

En outre, les violations des droits de l'homme ont perduré dans le pays, y compris les restrictions de la liberté d'expression, l'intimidation et les arrestations arbitraires. Après avoir réaffirmé que l'Organisation des Nations Unies condamnait fermement le coup d'État et soutenait les efforts de médiation de la CEDEAO, le représentant de l'ONU a souligné que toute solution durable devait être inclusive. Il s'est ainsi engagé à travailler avec les acteurs nationaux pour favoriser le dialogue entre tous les segments de la société. La Guinée-Bissau est devenue un théâtre de rivalités géopolitiques, ce qui dresse des obstacles supplémentaires au retour rapide de l'ordre constitutionnel dans le pays.

Société civile

Le putsch a révélé de profondes divisions non seulement entre les acteurs internationaux, mais aussi entre les membres de la société civile et entre les partis politiques. Un groupe de militants de la société civile et un certain nombre de partis politiques ont uni leurs forces pour former un front contre les putschistes et ont appelé à un retour immédiat à l'ordre constitutionnel. Pour ces derniers, les dispositions actuelles approuvées par la CEDEAO sont vouées à l'échec. Des organisations de la société civile nationales et internationales ont, en outre, signé des pétitions contre le coup d'État et demandé le retour des militaires dans leurs casernes.

Scénarios

À la lumière des développements et considérations qui précèdent, voici les scénarios possibles en Guinée-Bissau :

Scénario 1

Le commandement militaire pourrait insister sur le maintien des dispositions transitoires actuelles avec le soutien de la CEDEAO. Bien que beaucoup de gens considèrent qu'il s'agit d'une approche pragmatique, celle-ci souffre d'une faible légitimité et contient des éléments d'exclusion. Elle pourrait aider le pays à court terme, mais elle n'apporte aucune garantie d'une stabilité durable et affaiblit la politique régionale de «tolérance zéro», ce qui pourrait inspirer d'autres putschistes potentiels.

Scénario 2

Compte tenu de la pression externe, notamment onusienne, ainsi que des critiques des acteurs locaux (au premier rang desquels le PAIGC, la CEDEAO et le commandement militaire), les putschistes ne peuvent pas se permettre d'ignorer leurs demandes. Les discussions en cours entre la CEDEAO et les partenaires externes pourraient conduire à une renégociation du plan de transition, qui pourrait être plus inclusif et prendre en considération les dispositions constitutionnelles existantes.

Scénario 3

En Guinée-Bissau, la violence politique n'est jamais loin et semble être le principal moyen d'accéder au pouvoir. Le chef d'État major actuel a réussi à neutraliser ses adversaires et à prendre le contrôle du pays en recourant à la violence et à la force des armes. Si rien n'est fait pour enrayer la tendance, la Guinée-Bissau pourrait se retrouver dans une spirale de violence impliquant des factions opposées de l'armée et des groupes politiques.

Options

Compte tenu des scénarios ci-dessus les options suivantes pourraient être envisagées :

Option 1

Il est essentiel que la CEDEAO trouve un équilibre entre approche normative et pragmatisme. Cela ne peut pas être fait en ignorant la constitution nationale et les protocoles de l'organisme régional. Le défi auquel fait face la Guinée-Bissau est trop grand pour que la CEDEAO s'en occupe toute seule. La

» 11

CEDEAO doit écouter les demandes des autres parties prenantes, notamment du PAIGC, qui reste le principal parti politique de Guinée-Bissau.

Option 2

Le processus électoral interrompu par le coup d'État était considéré comme relativement libre et équitable. Il serait donc bon de s'intéresser aux irrégularités connues et d'œuvrer pour la tenue d'un second tour des élections permettant aux électeurs de choisir leur dirigeant. Même si les forces armées peuvent craindre la victoire d'un candidat en particulier, elles ne devraient pas être autorisées à entraver la libre expression de la volonté du peuple. Les préoccupations de l'armée ont plus à voir avec son implication dans le trafic international de drogue qu'avec les questions d'unité nationale, de justice et de stabilité.

Option 3

Quelle que soit l'option choisie, il est nécessaire qu'une force militaire étrangère possédant un mandat clair et les ressources nécessaires soit présente en Guinée-Bissau. Actuellement, un processus politique fondé sur des normes démocratiques ne pourra pas réussir en Guinée-Bissau sans la présence d'une force de stabilisation pour protéger les autorités politiques et les institutions. L'armée nationale de Guinée-Bissau est devenue une sérieuse menace pour la paix et la stabilité, que ce soit au niveau national et régional. Il est donc essentiel qu'elle redevienne la servante de l'État et non son maître.

Rétrospective du CPS

RÉUNION CONSULTATIVE DU CPS DE L'UA ET DU COMITÉ POLITIQUE ET DE SÉCURITÉ (COPS) DE L'UNION EUROPÉENNE

L'article 17 du Protocole du CPS demande au Conseil de coopérer et de travailler étroitement avec les organisations internationales pertinentes en matière du maintien de la paix, de la sécurité et de la stabilité en Afrique. Dans ce cadre, le CPS a établi et maintenu une coopération relativement longue et étroite avec l'Union européenne. Cette relation a été l'une des plus importantes pour l'UA en termes de financement du soutien au développement de l'Architecture continentale de paix et de sécurité (APSA) et de financement des efforts de l'UA en matière de gestion et de résolution des conflits. La Facilité de Paix pour l'Afrique, instrument majeur de financement établi par l'UE en réponse à une demande de l'UA en 2003 pour soutenir son travail en matière de paix et sécurité, a été une importante source de financement pour les opérations de paix de l'UA au Darfour et en Somalie.

Les organes politiques chargés des questions de paix et sécurité des deux organisations, le CPS de l'UA et le Comité politique et de sécurité (COPS) de l'UE, ont tenu leur réunion consultative annuelle les 29 et 30 mai 2011 à la Commission européenne à Bruxelles, en Belgique. Il s'agissait de la cinquième rencontre consultative que les deux organes ont convenu de tenir sur une base annuelle alternativement à Addis Abéba et à Bruxelles.

Ces réunions consultatives sont une occasion non seulement pour discuter des questions d'harmonisation des politiques des institutions, mais aussi pour pousser la réflexion sur les domaines de collaboration, existants ou potentiels. Sur la base des accords conclus entre les deux organes lors des réunions précédentes, ils ont récemment commencé à organiser des consultations mensuelles entre les Présidents du COPS et du CPS. L'Ambassadeur de l'Angola, qui assumait la présidence tournante du CPS pour le mois d'avril, a par exemple tenu une vidéoconférence avec le Président du COPS de l'UE. Alors que la délégation de l'UE auprès de l'UA fournit actuellement, à titre temporaire, le matériel nécessaire aux vidéoconférences, il est attendu que la Commission de l'UA fournisse à terme les installations nécessaires et prenne les dispositions pertinentes pour mener de telles réunions à l'avenir.

Il s'agit d'un développement concret qui peut être répliqué dans les relations entre le CPS et le Conseil de sécurité de l'ONU, tel qu'envisagé dans la résolution 2033. Il serait toutefois nécessaire de combler les difficultés techniques existantes et de reconnaître que la tenue de consultations régulières entre le président en du CPS et le président du COPS dépendra du dynamisme du président en exercice du CPS, au moins jusqu'à ce que ces méthodes de communication soient devenues une pratique établie.

Les réunions précédentes ont reflété le fait que l'ordre du jour de la réunion consultative entre le CPS de l'UA et le COPS comprend habituellement des délibérations sur des développements spécifiques à chaque pays ainsi que sur des questions thématiques. En réponse à une demande de l'UA souhaitant consolider les questions thématiques au sein de discussions sur les développements spécifiques à chaque pays, l'ordre du jour de la réunion consultative sera cette année limité à des développements spécifiques à chaque pays.

En prévision de la réunion, le CPS de l'UA a consacré une de ses sessions du mois de mai à une réunion préparatoire, particulièrement importante pour que les membres

» 12

du CPS se familiarisent avec l'ordre du jour de la réunion et harmonisent leurs points de vue. En attirant l'attention des membres du Conseil sur l'ordre du jour de la réunion consultative, une telle réunion préparatoire doit faciliter la discussion sur les questions de fond.

L'ordre du jour définitif de la réunion n'était pas disponible lorsque cet article a été écrit, mais l'ordre du jour préliminaire prévoyait une discussion sur un éventail de développements spécifiques à chaque pays, y compris sur les récents affrontements armés entre les deux Soudans et les efforts en cours pour ramener les deux pays à la table des négociations sous les auspices du Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'UA. À cet égard, mis à part les questions postindépendance non résolues entre les deux pays, la situation humanitaire au Kordofan méridional et au Nil Bleu est susceptible de recevoir une attention particulière.

Les crises constitutionnelles au Mali et en Guinée Bissau constituent un autre point important de l'ordre du jour préliminaire. Parmi les principaux sujets que les deux organes sont susceptibles d'aborder figurent notamment l'harmonisation de leur réponse politique, la coordination de la communication, l'engagement avec les forces politiques dans ces deux pays et, plus particulièrement, le déploiement proposé des forces de la CEDEAO au Mali.

Tout comme lors des discussions sur le Mali, il est possible que la situation dans l'ensemble du Sahel fasse émerger une discussion sur la Libye. Dans un tel cas, il est probable que des désaccords surgissent entre certains membres du CPS de l'UA et du COPS de l'UE.

La situation en Somalie est un autre point qui devrait être abordé lors de cette réunion. Alors que d'importants gains ont été réalisés sur le plan militaire, le processus politique qui doit mettre fin à la transition en août 2012 a été entaché de graves problèmes. Si les acteurs internationaux – y compris l'UA et l'ONU – semblent déterminés à se conformer au processus et aux délais prévus par la Feuille de route de septembre dernier, il n'est pas dit que la fin de la transition marquera l'émergence d'un nouvel ordre politique en Somalie.

Le principal débat devrait tourner autour du soutien de l'UE à l'AMISOM. Au cours de la Conférence de Londres sur la Somalie en février 2012, la représentante de la diplomatie européenne, Catherine Ashton, a annoncé une contribution supplémentaire annuelle de 100 millions d'euros à l'AMISOM, bien que cela n'ait pas été formellement convenu entre les pays membres de l'UE. Les forces de l'AMISOM étant en pleine expansion, l'UA voit d'un bon œil un tel accroissement de l'aide européenne et a déjà demandé le déblocage de ce financement supplémentaire.

À l'heure actuelle, la majeure partie du financement de l'UE aux opérations de soutien à la paix de l'UA est consacrée à l'AMISOM. Alors qu'il reste aux pays de l'UE à se mettre d'accord sur la répartition des 100 millions d'euros pour la mission en Somalie, la CEDEAO a déjà fait une importante demande de financement auprès de l'UE pour l'appui à sa mission prévue au Mali. Cette demande, d'un montant de 500 millions d'euros, couvre une période de six mois. Étant donné l'importance de cette demande et considérant le fait que certains pays estiment que le Sahel est plus important que la Corne de l'Afrique, la réunion entre le CPS et le COPS sera confrontée à la difficile tâche de concilier ces positions contradictoires. Bien que l'UE exprimera probablement son soutien à la mission de la CEDEAO au Mali, il est possible qu'elle ne soit pas disposée à fournir le montant demandé ou alors pas en mesure de le faire.

Mis à part les développements spécifiques à chaque pays, d'autres questions telles que l'appui à l'opérationnalisation de l'APSA, plus spécifiquement à la Force africaine en attente (FAA), figureront à l'ordre du jour de la réunion consultative entre le CPS et le COPS. À cet égard, la réunion devrait mettre l'accent sur la mise en œuvre la Feuille de route III de la FAA ainsi que sur les préparatifs d'«Amani Africa II», un exercice à l'échelle continentale avec déploiement sur le terrain qui doit permettre d'évaluer l'état de préparation opérationnelle de la FAA à l'horizon 2015.

Alors que les deux organisations entretiennent une relation de travail à Addis Abéba, le même niveau de collaboration n'existe pas dans les autres instances multilatérales en matière de paix et de sécurité. La coopération dans ces domaines au sein des instances multilatérales, à New York ou à Genève, devrait également figurer sur l'ordre du jour des réunions entre les deux organes.

En dehors de la réunion d'une demi-journée entre le CPS et le COPS, le calendrier de ces deux jours à Bruxelles prévoit que les membres du CPS rencontrent le Service européen pour l'action extérieure, la Commission des affaires étrangères du Parlement européen, la Facilité de paix pour l'Afrique, le coordinateur de l'Union européenne pour la lutte contre le terrorisme, et le président du Comité militaire de l'UE. Cela sera particulièrement utile pour familiariser les membres du CPS avec les structures, les processus et les acteurs participant aux processus décisionnel dans l'ensemble de l'UE.

Il est attendu que la réunion consultative aboutisse à une déclaration conjointe du CPS de l'UA et du COPS de l'UE, publiée après délibérations et amendements d'un projet élaboré par l'UE. Elle devrait faire état de positions communes des deux organes concernant le processus politique en Somalie, sur la situation entre le Soudan du Sud et le Soudan, sur la crise en Afrique de l'Ouest -y compris en Guinée-Bissau et au Mali, ainsi que sur la situation dans le Sahel en général. Même si l'UE devrait exprimer son soutien à l'AMISOM et à la mission de la CEDEAO au Mali, il est peu probable que des engagements spécifiques soient convenus concernant le financement supplémentaire pour les opérations de l'UA.

» 13

Analyse sécuritaire régionale

LA MENACE CROISSANTE DU TERRORISME EN AFRIQUE

Précédents communiqués et recommandations de l'UA et du CPS

Face à l'augmentation et à la propagation des attaques terroristes et face à l'accroissement de la collaboration entre les différents groupes terroristes sur le continent, l'UA a fortement condamné les actes de terreur et a appelé à une réponse concertée au niveau national, régional et continental. Dans un communiqué de presse daté du 31 octobre 2011, le Président de la Commission de l'UA, Jean Ping, a fermement condamné l'enlèvement de trois travailleurs humanitaires par des membres d'Al-Qaïda au Maghreb islamique (AQMI) à Raboundi, dans le camp de réfugiés sahraouis de Tindouf, au sud-ouest de l'Algérie. Le Président de la Commission, a qualifié ce rapt d'«acte lâche» et a assuré que l'UA suivrait l'évolution de la situation avec sérieux. Il a en outre exhorté les pays de la région à accroître leur coopération en matière de lutte contre le terrorisme dans la région du Maghreb. L'enlèvement d'étrangers en vue d'exiger une rançon ou la libération de terroristes emprisonnés fait partie intégrante, ces dernières années, du mode opératoire d'AQMI.

Dans sa décision Assembly/AU/Dec.256(XIII), prise lors de sa 13ème session ordinaire tenue du 1er au 3 juillet 2010 à Syrte, en Libye, la Conférence de l'UA a pourtant rejeté le principe du paiement de rançons aux fins de libération d'otages, soulignant que le paiement des rançons était l'une des principales méthodes de financement du terrorisme international et exhortant la communauté internationale à ne pas accepter de telles demandes ainsi qu'à considérer tout acte de terrorisme comme un crime.

À la suite de la vague d'attentats terroristes perpétrés par Boko Haram à la fin de l'année 2011, la Commission de l'UA a publié, le 26 décembre, une déclaration condamnant le groupe et ses activités. Dans cette déclaration, le Président a déclaré que «la poursuite des actes de terreur et de cruauté par Boko Haram ainsi que le mépris absolu de la vie humaine ne peuvent être justifiés par aucune religion ou croyance». M. Ping a en outre réaffirmé le rejet total par l'UA de tous les actes d'intolérance, d'extrémisme et de terrorisme. L'UA a également publié un communiqué de presse à la suite des attaques meurtrières perpétrées par le mouvement les 20 et 21 janvier 2012 dans la deuxième ville du Nigeria, Kano, lors desquelles plus de 200 personnes ont perdu la vie. Dans sa déclaration du 22 janvier, l'Union a ainsi condamné ces attaques «dans les termes les plus forts» et s'est engagée à soutenir les efforts déployés par le gouvernement du Nigeria pour mettre fin à «toutes les attaques terroristes dans le pays» et combattre le terrorisme sous toutes ses formes.

L'UA a également fermement condamné et rejeté les attaques terroristes menées en Somalie, au Kenya et en Ouganda par le groupe islamiste somalien Al Shebab. À cet égard, le CPS de l'UA a demandé à la Commission de l'UA, dans sa déclaration PSC/PR/COMM(CCCII), de soumettre des recommandations pour améliorer le mandat de l'AMISOM et d'autoriser l'augmentation de ses effectifs à un niveau et une taille qui sont appropriés pour la consolidation de la paix et de la sécurité ainsi que pour soutenir les efforts déployés par le gouvernement de transition pour vaincre Al Shebab.

Potentiel d'escalade de la crise

Le 24 octobre 2011, le groupe militant islamique nigérian a officialisé ses liens avec Al-Qaïda au Maghreb islamique (AQMI), confirmant ainsi les pires craintes des fonctionnaires et des analystes en sécurité. La collaboration entre les différents groupes terroristes sur le continent peut en effet mener à une intensification de leurs attaques, à la mise en place d'opérations plus sophistiquées, ainsi qu'à une diversification de leurs sources de financement et de recrutement. Selon d'autres informations, Boko Haram entretiendrait en outre des liens étroits avec les Shebabs, ces derniers ayant formé des combattants de Boko Haram en Somalie.

La mise en place d'un réseau de collaboration entre ces trois groupes créerait une alliance dangereuse de mouvements terroristes qui s'étendrait de l'est à l'ouest du continent africain. Cette extension de la «franchise» Al-Qaïda en Afrique pourrait constituer une grave menace sécuritaire pour les pays de la région ainsi que pour l'ensemble du continent africain. En l'absence d'une coordination des initiatives régionales et continentales pour lutter efficacement contre le terrorisme, le réseau pourrait se développer et devenir, dans un avenir proche, une menace sécuritaire majeure pour le continent.

Problèmes clés et dynamiques internes

Dans un communiqué de presse daté du 12 mai 2012, la police nigériane a annoncé qu'elle avait arrêté un haut responsable de Boko Haram, Suleiman Mohammed, dans la ville de Kano. Dans un rapport publié quelques jours avant son arrestation, le gouvernement nigérian avait souligné l'ampleur des attaques de Boko Haram et de la crise sécuritaire qui en résultait dans le pays. Selon les chiffres de l'armée nigériane, le groupe a lancé, en 2011, 118 attaques terroristes dans six États du centre-nord du Nigeria et à Abuja lors desquelles 308 personnes ont trouvé la mort. Depuis que Boko Haram a commencé ses attaques contre le gouvernement nigérian en 2009, au

» 14

moins 1 200 personnes ont trouvé la mort dans des attaques. Ces chiffres appuient la déclaration du 9 janvier 2012 du président nigérian, Goodluck Jonathan, qui a comparé la menace terroriste posée par Boko Haram à la guerre civile des années 1960 qui a tué plus d'un million de personnes.

Boko Haram a sophistiqué son action terroriste en recourant de plus en plus aux attentats-suicides, en utilisant des armes sophistiquées et des explosifs de pointe ainsi que ce qui semble être des tactiques et des ressources importées. Le gouvernement nigérian a également, de son côté, manqué des renseignements et des informations nécessaires pour être en mesure de faire face à la menace. Il est devenu clair que le problème Boko Haram n'est plus exclusivement un problème nigérian, en particulier depuis que le porte-parole de Boko Haram, Abul Qaqa, a confirmé que son groupe recevait le soutien d'AQMI.

Le gouvernement nigérian a en outre reçu confirmation, en mai 2012, que Boko Haram avait reçu l'équivalent de 250 000 dollars américains d'AQMI. Il s'agissait des premiers fonds reçus dans le cadre d'un plan d'appui financier sur le long terme pour Boko Haram. Selon les renseignements obtenus, les deux groupes se sont par ailleurs rencontrés un certain nombre de fois afin de convenir d'une stratégie de coopération sur le long terme.

AQMI a officiellement rejoint la mouvance internationale d'Al-Qaïda en septembre 2006, un développement favorablement accueilli dans les hautes sphères du mouvement. Le vice chef d'Al-Qaïda de l'époque, Ayman al-Zawahiri, a approuvé cette fusion le 11 septembre 2006, se félicitant de ce que le groupe, basé en Algérie, soit une «source de dépit, de tristesse et de chagrin pour les autorités algériennes». Il a qualifié cette fusion d'«union bénie».

Le 14 novembre 2011, le gouvernement algérien a annoncé la fermeture de près de 900 mosquées et salles de prière dans tout le pays, affirmant qu'elles étaient utilisés pour des réunions par de présumés terroristes islamistes. Selon les responsables algériens, AQMI est particulièrement actif dans les lieux de culte, les militants pouvant se rencontrer en toute discrétion. Le grand nombre de lieux de culte fermés par le gouvernement témoigne de l'importance de l'implantation d'AQMI en Algérie. Pourtant, le groupe est plus actif dans les pays comme la Mauritanie, le Mali, le Niger et le Maroc. Il a aussi enlevé de nombreux étrangers, et plusieurs terroristes d'AQMI ont perpétré des attentats suicides dans la région. Ils ont également apporté leur soutien à d'autres groupes terroristes en dehors de leur zone d'opération.

Selon le ministère malien de la défense, environ 100 nord-africains, essentiellement algériens, tunisiens et libyens, ont récemment rejoint les rangs d'Al-Qaïda au Maghreb islamique, qui recrute à grande échelle des Marocains et des Égyptiens. Le 22 mars, à la suite du coup d'État militaire à Bamako, des militants islamistes et les groupes touaregs ont profité du désordre politique et militaire pour expulser les forces gouvernementales du nord du Mali, une région de la taille de la France et de la Belgique qui comprend les villes de Gao, Kidal et Tombouctou.

En Somalie, les attaques d'Al Shebab ont posé une sérieuse menace pour la sécurité en Somalie et dans l'ensemble de la région est-africaine. Al-Qaïda exerce une influence significative sur les militants somaliens, ceux-ci ayant tissé des liens avec Al-Qaïda dans la péninsule arabique (AQPA) et ailleurs afin de recruter des combattants étrangers, d'acquérir une expertise et d'obtenir des fonds. Quand il a lancé des attaques au Kenya et en Ouganda, Al Shebab a utilisé une tactique de terreur délocalisée. Il s'est également tourné vers la formation des militants de Boko Haram. À cet égard, les analystes estiment que le fait qu'Al Shebab possède des sanctuaires en Somalie pose le danger que le mouvement n'accueille et ne forme d'autres éléments radicaux. Al Shebab, qui est en train de modifier ses tactiques opérationnelles, recours désormais de plus en plus aux attentats-suicides dans le cadre d'une stratégie de guérilla-terroriste. Même si Al Shebab est sur la défensive après avoir abandonné le contrôle de la majeure partie de Mogadiscio aux forces de l'UA, il est probable que le groupe conserve ses réseaux dans la capitale en vue de lancer des attaques contre le Gouvernement fédéral de transition (GFT) et les forces de l'AMISOM.

Selon les documents récupérés dans la résidence pakistanaise de feu Oussama Ben Laden, ce dernier entretenait des communications régulières avec Boko Haram. Le quotidien britannique The Guardian révélait par ailleurs que ce dernier semblait avoir établi des liens de communication directe ou indirecte avec Boko Haram et d'autres groupes similaires. Les documents ont également confirmé que Boko Haram travaillait avec AQMI. D'après un câble du gouvernement américain daté du 29 juin 2009 et diffusé par Wikileaks, l'organisation terroriste entretiendrait en outre des liens avec un extrémiste tchadien expérimenté, Abou-Mahjen, décrit comme ayant «des liens limités avec des partenaires d'Al-Qaïda». Au nom de Boko Haram, celui-ci était à la recherche de fonds supplémentaires pour intensifier ses opérations.

Dynamiques géopolitiques

Afrique et communautés régionales

Lors de ces dernières années, l'Afrique a connu un accroissement de la menace terroriste. De nombreux actes terroristes qui ont attiré l'attention des médias et de la communauté internationale ont contraint l'UA à poursuivre ses efforts en cours pour lutter contre le terrorisme et à développer une définition ainsi qu'une réponse coordonnée et harmonisée à l'une des plus grandes menaces à la sécurité humaine, à la démocratie et

» 15

au développement sur le continent. Soucieux d'institutionnaliser et de mettre en œuvre les politiques et les décisions en matière de terrorisme en Afrique, le Conseil de paix et de sécurité (CPS) de l'UA a examiné lors de sa 249ème réunion du 22 novembre 2010 un rapport du Président de la Commission, Jean Ping, intitulé «Rapport du Président de la Commission sur les mesures pour renforcer la coopération dans la prévention et la lutte contre le terrorisme» PSC/PR/2(CCXLIX).

La question du terrorisme était également à l'ordre du jour de la 15ème session ordinaire de l'Union africaine, tenue à Kampala, en Ouganda, après les attentats du 11 juillet qui ont tué plus de 80 civils dans cette même ville. La conférence de l'Union a qualifié le terrorisme de grave menace à la paix, à la sécurité et à la stabilité en Afrique et a par la suite adopté la décision Assembly/AU/Dec.311(XV) relative à la prévention et à la lutte contre le terrorisme. La Conférence des Chefs d'État et de gouvernement a également souligné la nécessité de redoubler d'efforts et de mobiliser davantage les ressources afin de combattre cette menace. La Conférence a également demandé à la Commission de soumettre au CPS des recommandations concrètes visant à renforcer l'efficacité des initiatives africaines en cherchant à prévenir et combattre le terrorisme. Faisant suite à cette requête, le Président de la Commission a présenté son rapport au Conseil afin de fournir un aperçu de la menace terroriste et des vulnérabilités existantes en Afrique ainsi que d'articuler les efforts de l'UA en matière de renforcement des capacités institutionnelles requises pour lutter efficacement contre le terrorisme.

Le 28 août 2008, le Directeur du Centre Africain d'Études et de Recherches sur le Terrorisme (CAERT) fait une communication au CPS sur la stratégie globale antiterroriste de l'UA et des Nations Unies. Le CPS a ensuite publié la déclaration SC/PR/1(LXCIX) dans laquelle il a «condamné sans réserve les actes de terrorisme, où qu'ils se produisent» et souligné que la lutte contre le terrorisme reposait sur la mise en œuvre intégrale de tous les instruments de lutte contre le terrorisme, au niveau continental ou international. Le CPS a également appelé les États membres qui ne l'ont pas encore fait à ratifier la Convention de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) pour la prévention et la lutte contre le terrorisme ainsi que son Protocole.

Dans un rapport publié le 22 novembre 2010, le Président de la Commission a divisé les menaces terroristes continentales en cinq grandes catégories: i) des attaques terroristes contre des intérêts africains; ii) des attaques terroristes contre des intérêts occidentaux; iii) l'utilisation du territoire africain comme lieu de refuge; iv) l'Afrique comme terreau fertile au terrorisme et comme source de recrutement et de financement ; et v) l'Afrique en tant que point de transit pour les terroristes et de collecte de fonds liés à d'autres activités illicites.

Selon ce rapport, la vulnérabilité des différentes régions du continent aux attaques terroristes varie, le Nord et l'Ouest de l'Afrique ainsi que la Corne de l'Afrique étant les plus sensibles. Ces régions sont actuellement affectées par les activités d'Al-Qaïda au Maghreb islamique (AQMI), de Boko Haram et d'Al Shebab, qui ont tous établi des relations opérationnelles officielles ou des liens indirects avec le réseau Al-Qaïda.

Lors de sa 35ème session ordinaire tenue en juillet 1999 à Alger, en Algérie, l'OUA a adopté la Convention sur la prévention et la lutte contre le terrorisme. Le Protocole à cette Convention a cherché à définir ce qui constituait un acte terroriste et a rappelé les liens croissants entre le terrorisme et la criminalité organisée, notamment le trafic illicite d'armes, de drogue et le blanchiment d'argent. La conférence d'Alger a également abouti à l'adoption d'un plan d'action sur la prévention et la lutte contre le terrorisme qui porte sur le renforcement institutionnel, la coopération intergouvernementale ainsi que sur les moyens à employer pour dissuader et punir les activités terroristes. Ces initiatives ont par la suite été reprises et mises en œuvre par son successeur, l'UA. Un Plan d'action visant à la mise en œuvre du Protocole d'Alger a notamment été adopté à Alger en septembre 2002 par le Groupe intergouvernemental de haut niveau sur la prévention et la lutte contre le terrorisme en Afrique. Ce Plan d'action vise à concrétiser les engagements et obligations des États membres de l'UA ainsi qu'à assurer l'accès aux outils appropriés pour la lutte contre le terrorisme.

En réponse aux propositions contenues dans les paragraphes 19 à 21 du Plan d'action de l'UA, le CAERT, a été créé en octobre 2004 à Alger. Le CAERT, bras technique de l'UA sur les questions relatives au terrorisme, participe à la mise en œuvre du programme continental de lutte contre le terrorisme ainsi que de la stratégie globale de lutte contre le terrorisme adoptée par l'ONU. Le Centre, qui s'efforce aussi d'harmoniser la conception et la définition africaine du terrorisme, aspire à devenir la plaque tournante continentale des études sur le terrorisme. Il a pour mandat de développer des analyses sur les conditions sous-jacentes menant à la propagation du terrorisme. Afin de fournir une assistance technique aux États membres, le Centre a développé, à travers l'organisation de cours de formation et de séminaires, une expertise technique dans un certain nombre de domaines du contre-terrorisme. En outre, au travers de leurs représentants, le CAERT constitue un forum d'interaction et de coopération entre les États membres et les différents mécanismes régionaux.

Le processus de finalisation de la Loi type africaine sur la prévention et la lutte contre le terrorisme, qui a été présentée par les États membres à la réunion d'experts à Alger, le 15 et 16 décembre 2010, constitue un autre progrès significatifs dans la

» 16

mise en œuvre du Plan d'action de 2002. Dans le but de permettre aux États membres de mieux se conformer à leurs obligations internationales et régionales, cette Loi type servira de guide pour l'élaboration, le renforcement ou la mise à jour des lois nationales existantes en la matière.

Lors d'une réunion de la Commission du bassin du lac Tchad (CBLT, qui comprend le Tchad, le Cameroun, le Niger, le Nigeria et la République centrafricaine), tenue le 1er mai 2012 à Libreville, le président tchadien Idris Deby a appelé à la création urgente d'une force régionale de dissuasion afin de lutter contre les militants nigérians Boko Haram, qui posent une menace sécuritaire sérieuse au Nigeria et à la région.

Les pays de la région du Sahel, qui couvre huit millions de kilomètres carrés aux abords du désert du Sahara, ont fait état de leurs préoccupations concernant le contrôle de leurs frontières alors qu'ils tentent de lutter contre AQMI. À cet égard, il est important que les pays touchés par AQMI coopèrent de manière efficace en développant une coopération politique effective, en mettant en place un partage de l'information en temps opportun et en coordonnant leurs opérations. Selon de nombreux analystes, les armes de la guerre de Libye sont désormais entre les mains d'Al-Qaïda. Les Ministres des Affaires étrangères des pays du Sahel (Algérie, Mali, Mauritanie, Niger, Nigeria, Burkina Faso et Tchad) ont tenu une réunion à Nouakchott en décembre 2011 afin de discuter de la sécurité dans la région.

Cette réunion ministérielle de décembre 2011 a également ouvert la voie à la seconde réunion sur la sécurité au Sahel, qui s'est déroulée en janvier 2012; la première réunion s'était tenue à Alger en septembre de l'année précédente. Alors que l'absence d'une organisation régionale forte constitue la principale faiblesse dans la lutte contre AQMI, les différences et les désaccords entre les États concernés ont empêché une réponse régionale globale et coordonnée.

Lors de sa réunion tenue à Abuja le 4 octobre 2011, le Comité des chefs d'État-major (CCDS) de la CEDEAO a discuté de la menace Boko Haram et souligné la nécessité de s'attaquer aux facteurs sociaux, politiques et économiques qui nourrissent la menace terroriste.

Nations Unies

Le 31 octobre 2011, le Conseil de sécurité a adopté à l'unanimité la résolution 2017 dans laquelle il a exhorté la Libye et ses voisins à s'assurer que les nombreuses armes en circulation dans le pays ne tombent pas entre les mains de terroristes. AQMI a par la suite affirmé avoir profité de la crise libyenne pour acquérir des armes de l'arsenal de Kadhafi. Selon des sources militaires, l'arsenal comprendrait quelque 20 000 missiles portables sol-air.

L'Organisation des Nations Unies, qui a perdu onze des membres de son personnel dans les attaques d'août 2011 contre son Bureau à Abuja, figure également parmi les victimes de Boko Haram. Ces attaques, qui ont fait 23 morts et plus de 100 blessés, ont été fermement condamnées par l'ONU. Son Secrétaire général, Ban Ki-moon, a estimé qu'elles étaient «injustifiables» et a appelé à la fin de tous les actes de violence sectaire.

Communauté internationale

À l'échelle internationale, aucun effort coordonné n'a été entrepris pour lutter contre le terrorisme de manière globale.

Dans une lettre datée du 30 avril 2012, plusieurs membres du Congrès américain, dont l'ancienne candidate à la présidence républicaine, Michele Bachmann, ont averti que le Nigeria et l'Afrique de l'Ouest pourraient être déstabilisés si les groupes terroristes n'étaient pas mis en échec. Selon un rapport de la Commission sur la sécurité intérieure de la Chambre des Représentants des États-Unis, des membres de Boko Haram ont été formés par Al-Qaïda dans les zones contrôlées par AQMI. Ce rapport évoque également les liens entre Al-Qaïda et le groupe somalien Al Shebab. Actuellement, l'administration Obama est sous pression pour prendre des mesures décisives contre Boko Haram et désigner le mouvement comme une organisation étrangère terroriste.

Les États-Unis, qui soutiennent la lutte contre le terrorisme en Afrique, ont annoncé en 2011 qu'ils augmentaient de 150 millions de dollars leur contribution annuelle aux efforts de l'Afrique du Nord et de la région du Sahel dans le cadre de la lutte contre le terrorisme. Les États-Unis soutiennent ces efforts notamment au travers du Partenariat Transsaharien Contre le Terrorisme (Trans-Sahara Counter Terrorism Partnership - TSCTP), un programme multidimensionnel du gouvernement américain sous la direction du Commandement des États-Unis pour l'Afrique-AFRICOM. Ce programme vise à la suppression de la menace terroriste par le biais du renforcement des capacités régionales et nationales anti-terroristes et de l'amélioration de la coopération entre les pays du Sahel (Mauritanie, Mali, Tchad, Niger, Nigeria et Sénégal) et du Maghreb (Maroc, Algérie et Tunisie).

Scénarios

La menace posée par les groupes terroristes en Afrique pourrait suivre un certain nombre d'évolutions, dépendamment des mesures prises par les différentes parties à la crise dans les mois à venir. Voici les scénarios possibles :

Scénario 1

Le réseau Al-Qaïda pourrait continuer à croître, notamment du fait de la fragilité de la situation en Somalie, au Mali, au Nigeria et en Libye. Les attaques répétées et les enlèvements perpétrés par les divers groupes terroristes actifs pourraient provoquer une plus grande insécurité sur le continent. La faiblesse des institutions nationales et régionales de sécurité ainsi que l'absence de toute influence du gouvernement dans certaines régions touchées pourrait amener à l'apparition de sanctuaires

» 17

pour les groupes terroristes.

Scénario 2

Une action continentale coordonnée et efficace, appuyée par la communauté internationale, pourrait limiter les possibilités d'action et de collaboration des terroristes. Une intégration régionale et un partenariat solide entre les pays de la région, notamment en matière de renseignements et de mesures de sécurité, améliorerait les chances de succès de cette entreprise.

Scénario 3

L'accroissement de la collaboration entre AQMI, Boko Haram et Al Shebab pourrait multiplier l'ampleur de la menace sécuritaire.

Options

Compte tenu des scénarios ci-dessus les options suivantes pourraient être envisagées:

Option 1

Le CPS pourrait exhorter les États membres à prendre des actions plus sévères à l'encontre des individus et organisations soutenant le terrorisme, en plus de les appuyer à prendre des dispositions qui permettent d'enquêter sur les biens et les avoirs des groupes terroristes, et peut-être même de les saisir, ainsi que sur leurs appuis financiers.

Option 2

Le CPS pourrait appeler à la mise en œuvre du Plan d'action de 2002 en vue de finaliser la loi type africaine sur la prévention et la lutte contre le terrorisme. Le Conseil pourrait également appeler à la mise à jour et à l'harmonisation des systèmes juridiques, à la fois nationaux et régionaux, afin d'enquêter de manière consistante sur les activités terroristes et de poursuivre des criminels.

Option 3

Le CPS pourrait exhorter les États membres à ratifier et appliquer les conventions et traités internationaux et régionaux en la matière, et à mettre en œuvre de manière effective la Convention de l'UA sur la prévention et la lutte contre le terrorisme ainsi que la Convention internationale pour la répression du financement du terrorisme.

Option 4

Le CPS pourrait continuer d'appeler à une forte coopération régionale entre les pays affectés par les activités terroristes, et il pourrait nommer un envoyé spécial pour coordonner et superviser les efforts du continent en matière de lutte contre le terrorisme (avec un accent particulier sur Al-Qaïda et ses alliés en Afrique). Le CPS pourrait coordonner ses efforts avec le Conseil de sécurité et d'autres acteurs internationaux afin d'élaborer une stratégie conjointe antiterroriste fondée sur un partenariat étroit avec les missions des Nations Unies dans les pays touchés. Une telle coopération pourrait se concentrer sur l'amélioration des échanges d'informations et de renseignements relatifs aux individus, groupes et entités terroristes, ainsi qu'à leurs modes de fonctionnement et à leurs sources de financement.

Option 5

Le CPS pourrait organiser une réunion axée sur la menace terroriste dans le Maghreb, le Sahel et la Corne de l'Ouest afin de sensibiliser le continent et la communauté internationale à la question et de renforcer la coopération régionale. Conformément à la déclaration de l'UA sur le programme frontière, le CPS pourrait également favoriser tout appui qui permettrait aux pays de la région de développer une surveillance frontalière et des mesures de sécurité plus efficaces.

Option 6

Le CPS pourrait demander à la Commission de l'UA d'étudier l'impact de la collaboration entre les divers groupes terroristes et de soumettre un rapport sur une réponse régionale coordonnée que l'UA pourrait mettre en œuvre, en consultation avec la CEDEAO et les autres mécanismes régionaux. Le CPS peut également demander au CAERT de faciliter la coopération entre les États ainsi que de mettre effectivement en œuvre les instruments juridiques régionaux, internationaux et continentaux.

Documentation

Documents pertinents de l'UA:

Communiqué de presse du président de la Commission de l'Union africaine, 27 juillet 2010

Communiqué de presse du président de la Commission de l'Union africaine condamnant les attentats suicide à la bombe contre le bureau de l'Organisation des Nations Unies au Nigeria (août 2011)

PSC/PR/COMM (CCXCIII) (13 septembre 2011) Communiqué sur la situation en Somalie

Communiqué de presse (4 octobre 2011) Le président de la Commission de l'Union africaine condamne fermement l'attaque terroriste d'aujourd'hui à Mogadiscio

Communiqué de presse du président de la Commission de l'Union africaine, 31 octobre 2011

PSC/PR/COMM (CCCII) (2 décembre 2011) Communiqué sur la situation en Somalie

Communiqué de presse du président de la Commission de l'Union africaine condamnant les attaques terroristes au Nigeria (26 décembre 2011)

Communiqué de presse du président de la Commission de l'Union africaine condamnant les attaques terroristes à Kano, au Nigeria (22 janvier 2012)

Documents de l'ONU:

Résolution 2017 (2011), adoptée par le Conseil de sécurité lors de sa 6644ème séance, 31 octobre 2011

Documents des CER:

Communiqué sur la 41ème session extraordinaire du Conseil des ministres de l'IGAD

Rétrospective du CPS

CONFÉRENCE CONSTITUTIONNELLE EN SOMALIE

Après que le mandat du Gouvernement Fédéral de Transition (GFT) somalien a été prolongé d'un an, une Feuille de route contenant des repères et des échéanciers en vue de la fin de la période de transition a été signée le 6 septembre 2011, à Mogadiscio. En vertu de ce document, l'adoption de la constitution somalienne d'ici juin 2012 constitue l'une des principales tâches du GFT. À cette fin, un certain nombre de conférences constitutionnelles ont été organisées depuis la fin de l'année 2011.

Le Comité d'Experts pour la Constitution, nommé le 23 septembre, a organisé la première Conférence constitutionnelle à Garowe, du 21 au 23 décembre 2011. Lors de cette conférence ont été abordées les questions de la taille, de la composition ainsi que des critères de représentation et de sélection des membres du nouveau parlement fédéral en vertu de la constitution fédérale envisagée. La question de l'adoption de cette nouvelle constitution par une Assemblée constituante, y compris la question du mandat de cette assemblée ainsi que de sa taille et des critères de désignation, a elle aussi été abordée.

Une seconde conférence constitutionnelle a eu lieu du 15 au 17 février 2012, toujours à Garowe. Y ont été discutées les problématiques du fédéralisme, des systèmes de gouvernance, des systèmes électoraux et de la mise en place des institutions gouvernementales. Sur la base de ces discussions, la conférence a abouti à l'adoption des «Principes de Garowe II».

Lors d'une troisième réunion consultative tenue le 26 mars 2012 à Galkayo, les parties somaliennes à la Feuille de route se sont mises d'accord sur les points suivants:

Premièrement il a été convenu, tel que déterminé lors de la conférence de Garowe II, que la taille de l'Assemblée constituante serait réduite pour ainsi passer de 1000 à 825 délégués, désignés proportionnellement sur la base d'une formule de partage du pouvoir dénommée «formule 4,5». Selon cette formule, la majorité des sièges parlementaires seront attribués à chacune des quatre plus grandes familles claniques et les sièges restants seront attribués à des familles claniques minoritaires, comprise dans le 0,5. Il s'agit de la formule de partage du pouvoir que les clans somaliens considèrent comme étant la plus acceptable.

Deuxièmement, les aînés traditionnels somaliens choisiront, lors d'une conférence, les membres de l'Assemblée constituante qui adopteront le projet de constitution, en consultation avec les différentes sections de la société somalienne (chefs religieux, intellectuels, jeunes, femmes, gens d'affaires et autres).

Troisièmement, il a été convenu que 135 aînés traditionnels représentant les clans somaliens –dont 30 membres pour chacun des quatre principaux clans et 15 membres pour chaque faction (clanique)– sélectionneront les membres de l'Assemblée constituante chargée d'adopter le projet de constitution et de nommer les membres du nouveau Parlement, en consultation avec leurs clans respectifs. Ils seront appuyés dans cette tâche par un comité technique comprenant 17 membres dont six viendraient des institutions fédérales de transition, trois du Puntland, trois de Galmudug, trois de la milice Ahlu Sunna Wal Jama'a et deux du Bureau Politique des Nations Unies pour la Somalie (UNPOS).

Une réunion de consultation a ensuite été organisée le 25 avril 2012 à Mogadiscio afin de vérifier et finaliser le processus de préparation de la conférence des aînés traditionnels.

Une réunion des 135 chefs traditionnels et membres de la société civile a ainsi été tenue le 5 mai 2012, dans l'optique de décider de la composition de l'Assemblée constituante, chargée d'adopter la constitution et de former un nouveau parlement. Plusieurs points de vue divergents ont toutefois été émis lors de cette conférence. Ceux qui appuyaient la tenue de la conférence estimaient que celle-ci avait été organisée dans le cadre de la Feuille de route, reconnue par tous comme le premier processus de paix résultant d'un accord originaire de la Somalie et mené par les Somaliens. En outre, la conférence a, selon eux, significativement contribué au processus de paix national parce que la nouvelle constitution envisagée accordera, contrairement à la charte provisoire, plus de pouvoirs aux civils et permettra la mise en place d'États régionaux semi-autonomes comme les provinces du Puntland et Galmudug. La nouvelle constitution apportera également à la population somalienne un nouveau système parlementaire et présidentiel.

Certaines voix discordantes estiment en revanche que le terme «Feuille de route» est utilisé pour induire en erreur le public somalien en lui faisant croire que l'objectif de la conférence est de réduire la taille du corps législatif de 825 à 225 membres. Elles affirment que cette Feuille de route n'est qu'un produit de la communauté internationale avec une très faible contribution somalienne, et déplorent qu'un petit groupe de dirigeants autoproclamés mettent en place des politiques qui n'ont pas été approuvée par la majorité des Somaliens. En outre, ces opposants assurent que la Feuille de route a créé une insécurité parmi les parlementaires car la nouvelle constitution ne réduira pas seulement leur nombre, elle définira aussi de nouveaux critères

» 19

en matière de représentation au parlement.

En outre, le groupe islamiste Ahlu Sunna Wal Jama'a (ASWJ) a contesté le processus qui vise à mettre fin à la période transitoire selon l'échéancier convenu. Pendant la conférence des aînés, le groupe a insisté sur le fait que les clans favorables à Al Shebab et ceux qui en font partie contrôlaient des zones qui, à terme, éliraient les membres du parlement favorables à ASWJ.

Bien qu'Al Shebab n'ait pas perturbé le déroulement de la réunion, ils ont empêché certains chefs traditionnels de se rendre à Mogadiscio à partir de la région de Hiiraan, notamment Buqdaaqable, El-Ali et Mukeyle, ainsi que des régions du Bas et du Moyen Shabelle. Ces tentatives d'intimidation visant les chefs traditionnels désirant participer à la conférence faisaient partie intégrante des efforts d'Al Shebab.

En réaction à certaines initiatives effectuées en dehors du cadre établi par la Feuille de route, et eu égard aux risques que posent de telles initiatives pour le processus de transition, l'ONU, l'Union africaine et l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), ont publié une déclaration commune dans laquelle ils avertissent les «saboteurs» que toute obstruction ou non-respect de la Feuille de route serait inacceptable. Ces organisations ont en outre menacé de prendre de nouvelles sanctions à l'encontre de ceux-ci.

En appui à la conférence le 4 mai 2012, le Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie (UNPOS) a en outre déclaré que les chefs traditionnels, qui représentent le spectre complet de la société somalienne, nommeront et sélectionneront l'Assemblée constituante et un nouveau Parlement, ouvrant ainsi la voie à la fin de la période transitoire fixée au 20 août 2012.

Deux facteurs ont contribué à la réussite de la conférence constitutionnelle. Il s'agit des gains effectués par l'AMISOM, qui a repoussé les insurgés de la majeure partie de la capitale et a progressé ailleurs, ainsi que de la fin du mandat des institutions de transition, prévue en août 2012. Ces développements offrent une occasion sans précédent de mettre en œuvre un processus politique inclusif qui mette l'accent sur la gouvernance régionale et sur un gouvernement central plus solide et représentatif.

Il reste néanmoins nécessaire de résorber les divisions émergentes entre les acteurs politiques en ce qui a trait au processus constitutionnel et aux autres questions en suspens, notamment les questions sécuritaires.

Dates importantes

5	juin	Journée mondiale de l'environnement
12	juin	Journée mondiale contre le travail des enfants
16	juin	Journée mondiale de l'enfant africain
20	juin	Journée mondiale des réfugiés
26	juin	Journée mondiale contre l'abus et le trafic illicite de drogues
12	août	Journée mondiale de la jeunesse
23	août	Journée internationale du souvenir de la traite négrière et de son abolition
15	septembre	Journée mondiale de la démocratie
21	septembre	Journée mondiale de la paix

Pays	Élections	Date *
République du Congo	Assemblée Nationale	juin 2012
République Démocratique du Congo	Senat (indirect)	13 juin 2012
Sénégal	Assemblée Nationale	17 juin 2012
Cameroun	Assemblée Nationale et Communes	juin / juillet 2012
Angola	Présidentielles Assemblée Nationale	31 août 2012 31 août 2012
Somalie	Présidentielles	août 2012
Togo	Assemblée Nationale	octobre 2012

**susceptible de changer selon les circonstances*

Les personnes qui ont contribué à ce numéro

Programme d'élaboration de rapports sur le CPS, ISS, Addis Abéba

Dr Duke Kent-Brown

Dr Solomon Ayele Dersso

Mr Hallelujah Lulie

Mr Abebe Aynete

Programme Prévention des conflits et analyse des risques (CPAR), Pretoria

Dr David Zounmenou

Réseau de Recherche sur les Opérations de Paix (ROP), Université de Montréal

Dr Lori-Anne Théroux-Bénoni

Mr Jean-Guilhem Barguès

Contact

Chef du Programme
Programme de rapport du Conseil de Paix et de Sécurité
Institut d'Études de Sécurité
BP 2329
Addis Abéba, Éthiopie
Tél: +251-11-515 6320/24/67/98
Fax: +251-11-515 6449
Courriel: addisababa@issafrica.org
Site internet: www.issafrica.org

Abonnez-vous par voie électronique au rapport du CPS à l'adresse **www.issafrica.org/subscribe.php**

Les bailleurs de fonds

Ce rapport est publié grâce au soutien de la fondation Humanity United et de Hanns Seidel Stiftung. En outre, l'Institut d'Études de Sécurité reçoit un financement de base des gouvernements des Pays-Bas, de la Norvège, de la Suède et du Danemark.

En tant que principale institution de recherche sur la sécurité humaine, l'Institut d'Études de Sécurité œuvre pour une société pacifique et stable en Afrique au travers du développement durable, des droits de l'homme, de la primauté du droit, de la démocratie, de l'intégration des politiques d'égalité des genres et la coopération sécuritaire.

Remerciements

La version française du Rapport sur le CPS est produite et distribuée à grande échelle en Afrique francophone et au-delà avec l'appui du Réseau de Recherche sur les Opérations de Paix (ROP) de l'Université de Montréal au Québec (Canada). Le rapport est librement accessible sur les sites Internet de l'ISS (www.issafrica.org) et du ROP (www.operationspaix.net), et il est également possible de le recevoir gratuitement en s'abonnant en ligne.

À propos de ce rapport

Ce rapport est une publication indépendante de l'ISS. Il est également disponible sur le site Web de l'ISS et peut être consulté en même temps que les rapports thématiques sur le travail du CPS au www.issafrica.org. Tous les documents mentionnés dans ce rapport peuvent aussi être consultés sur le site Web de l'ISS.

© 2012, Institut d'Études de Sécurité

L'ISS dispose des droits d'auteur pour l'intégralité de ce volume et aucune partie ne peut être reproduite, en totalité ou en partie, sans l'autorisation explicite, par écrit, de l'Institut. Les opinions exprimées ne reflètent pas nécessairement celles de l'Institut, de ses fiduciaires, des membres du Conseil consultatif ou des donateurs. Ce rapport est aussi disponible en anglais.